

L'INRS EN 2016

QUELQUES CHIFFRES CLÉS



ÉTUDES ET RECHERCHE

92 études conduites par près de **240 personnes** réparties dans **21 laboratoires** spécialisés dans les disciplines des risques chimiques, physiques, physiologiques, mécaniques, psychosociaux...

Une **VINGTAINE** de doctorants accueillis et **8 thèses** soutenues

149 articles publiés dans des revues scientifiques et techniques

187 communications présentées lors de colloques et séminaires

ASSISTANCE

Plus de **12 300 sollicitations** externes traitées par les experts dans le domaine juridique, médical ou technique

Fonds documentaire de **79 395 références** consultables dans tous les domaines de risques professionnels

51 experts présents dans **80 commissions** françaises et internationales de **normalisation** et **170 groupes de travail**

FORMATION (avec la branche AT/MP)

350 000 étudiants sensibilisés à la santé et sécurité au travail et **151 000 élèves** et apprentis formés au Sauvetage secourisme du travail

1 091 542 stagiaires formés par des organismes habilités par l'INRS

1 007 463 sauveteurs secouristes du travail formés ou recyclés

177 sessions de formation dispensées en présentiel pour **1 878 stagiaires**

INFORMATION

1,9 MILLION de brochures et d'affiches diffusées

6,4 MILLIONS de visites et **7,3 MILLIONS** de documents téléchargés sur www.inrs.fr

3 revues périodiques : mensuel *Travail et sécurité*, trimestriels *Hygiène et sécurité du travail* et *Références en santé au travail*

50 700 abonnés à la Lettre mensuelle d'information électronique

BUDGET

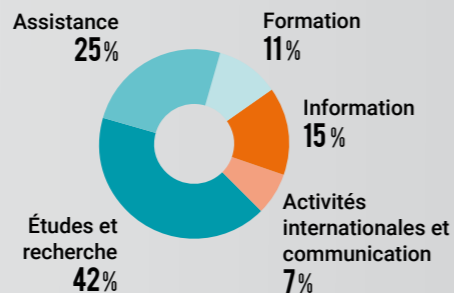
81,15M€ issus à **98%** du Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles de l'Assurance Maladie (branche AT/MP)

EFFECTIF

580 SALARIÉS dont **209 basés à Paris** (siège social) et **371 au Centre de Lorraine** (Vandœuvre-lès-Nancy)

ACTIVITÉ

L'INRS a pour mission de contribuer à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles par le déploiement d'actions complémentaires réparties ainsi :



Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et de maladies professionnelles

Siège social

65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél. : 01 40 44 30 00

Centre de Lorraine

1, rue du Morvan
54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Tél. : 03 83 50 20 00

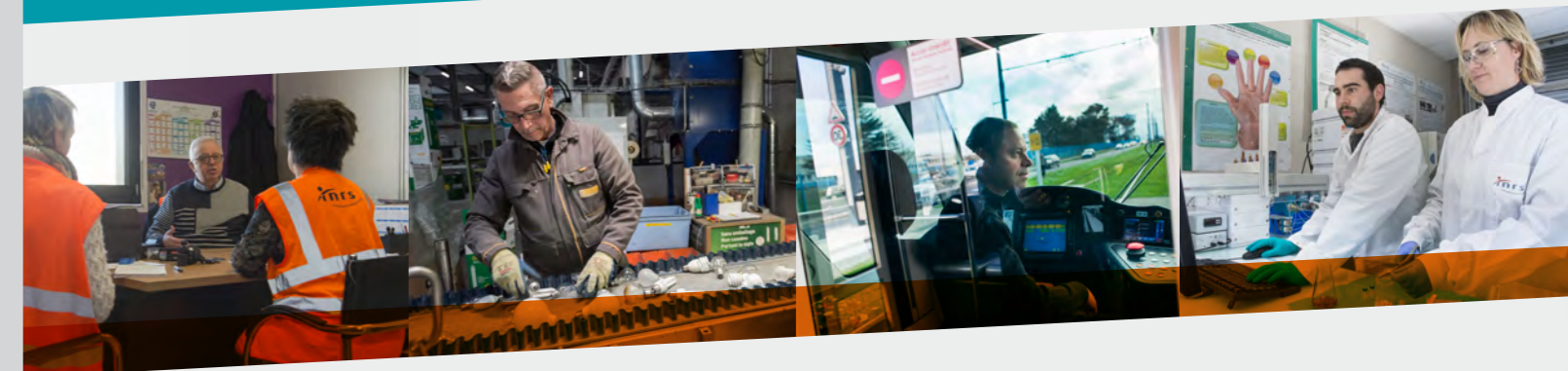
NOTRE MÉTIER, RENDRE LE VÔTRE PLUS SÛR
www.inrs.fr

Conception graphique : agences-bahve.fr - Photos : © Claude Almonder pour l'INRS, Philippe Gastano pour l'INRS, Patrick Delapierre pour l'INRS, Madohpe Eschar pour l'INRS, Ben Kéhras/INRS, Serge Morillon/INRS - Dépliant INRS CD 4485 / 6^{ème} édition / ISBN : 978-2-7389-203-4 / Septembre 2017



2016

CHIFFRES CLÉS



NOTRE MÉTIER, RENDRE LE VÔTRE PLUS SÛR



CARTE D'IDENTITÉ DE L'INRS

LES MISSIONS

- Identifier les risques professionnels et mettre en évidence les dangers
- Analyser leurs conséquences pour la santé et la sécurité de l'Homme au travail
- Diffuser et promouvoir les moyens de maîtriser ces risques au sein des entreprises

Les statuts et les règles déontologiques de l'INRS garantissent son impartialité. L'évaluation scientifique des travaux de l'INRS est assurée par une commission d'experts extérieurs. Ses orientations sont en cohérence avec la Convention d'objectifs et de gestion de la branche AT/MP et dans le cadre de la convention entre l'INRS et la CnamTS.

Les quatre modes d'action complémentaires

De l'acquisition des connaissances jusqu'à leur diffusion en passant par leur transformation en solutions, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention des risques professionnels et proposer des outils méthodologiques et pratiques.

ÉTUDES ET RECHERCHE
L'INRS conduit des programmes d'études et de recherche dans des domaines très variés qui couvrent la majeure partie des risques professionnels, du risque toxique au risque physique (TMS) ou psychologique (RPS). Ces travaux impliquent des ingénieurs, médecins, chimistes, ergonomes, techniciens...

FORMATION
L'INRS propose une large gamme d'activités de formation : formation directe des acteurs de la prévention, mise en œuvre de dispositifs de formation initiale, conception de supports de formation continue permettant une forte démultiplication, avec par exemple la formation à distance.

ASSISTANCE
Les experts de l'INRS délivrent une assistance technique, juridique, médicale et documentaire, et répondent aux sollicitations émanant aussi bien de l'État, des caisses de Sécurité sociale, d'entreprises, de services de santé au travail, que d'instances représentatives du personnel ou de salariés.

INFORMATION
L'INRS recueille, élabore et diffuse des savoirs et savoir-faire en prévention des risques professionnels (brochures, affiches, sites internet, médias sociaux, revues, événements, salons professionnels, relations presse). Les supports d'information, de sensibilisation et de communication s'adressent aux chefs d'entreprise, salariés, chargés de sécurité, intervenants en prévention des risques professionnels, médecins du travail...



1947 : création par les partenaires sociaux de l'INS (Institut national de sécurité), association Loi 1901 constituée sous l'égide de la CnamTS, administrée par un Conseil paritaire. Le Conseil d'administration est composé de 9 représentants des employeurs et 9 représentants des syndicats de salariés. Les ministères chargés du Travail, de la Santé et des Finances ainsi que la CnamTS participent avec voix consultative au Conseil d'administration.

En 1968, l'INS devient l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles).

LES ORIENTATIONS DE L'INRS

PLAN STRATÉGIQUE 2013-2017

Le plan stratégique de l'INRS fixe - en cohérence avec les orientations de la Convention d'objectifs et de gestion de la branche AT/MP - des objectifs propres à accompagner les adaptations du monde du travail aux mutations sociétales, institutionnelles, réglementaires, organisationnelles, scientifiques et techniques.

Ces orientations qui mettent en œuvre les quatre modes d'action de l'INRS se déclinent en 21 thématiques qui regroupent chacune des actions complémentaires de recherche, d'assistance, d'information et de formation. Ces thématiques sont le reflet des préoccupations des partenaires sociaux et des professionnels de la prévention. Elles couvrent une grande variété de risques auxquels peuvent être exposés les salariés.

21 THÉMATIQUES de santé et sécurité au travail, dont 5 PRIORITÉS :

- Nanomatériaux manufacturés
- Organisation, santé et sécurité au travail
- Risques psychosociaux
- Troubles musculosquelettiques des membres et du rachis
- Vieillesse, maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle
- Accidentologie et culture de prévention
- Aide à la personne
- Allergies professionnelles
- Biotechnologies
- Bruits, vibrations, champs électromagnétiques, rayonnements optiques
- Conception des équipements, des lieux et des situations de travail
- Déchets et recyclage
- Multi-expositions : produits chimiques et bruits
- Pratiques addictives et travail
- Prévention des cancers professionnels
- Rayonnements ionisants
- Reproduction et travail
- Risques biologiques
- Risques chimiques
- Risques mécaniques et nouvelles technologies pour la prévention d'accidents
- Risque routier professionnel.

2 SECTEURS PRIVILÉGIÉS

Tertiaire TPE/PME



POLITIQUES PARTENARIALES

L'évolution des enjeux de santé et sécurité au travail implique le développement d'une politique partenariale nationale et internationale. L'objectif principal pour l'INRS est d'échanger, de partager pour faire avancer les connaissances, les savoirs scientifiques et techniques et les pratiques efficaces de prévention.

Cette volonté d'ouverture et de synergie se traduit par des conventions de coopération et des partenariats avec notamment :

- Des partenaires institutionnels telle la DGT et des acteurs de la prévention : OPPBTP, Anact (avec lequel l'INRS a signé en septembre 2016 un accord-cadre de partenariat pour organiser la coopération et la complémentarité des deux organismes sur certains sujets).

Parmi ces collaborations également, l'Anses et le réseau « R31 » qui rassemble les principaux organismes et agences ayant une action dans le domaine de la santé publique en France (santé environnementale, santé au travail,...) ont poursuivi leur réflexion sur les interactions entre les actions de veille et de prospective.

- Des organismes scientifiques ou de recherche : CEA, CNRS, Santé publique France, IRSN... et des Universités. Quatre équipes projets INRS-CNRS-Universités collaborent actuellement dans les domaines de la filtration/adsorption, de la prévention de la pollution, de l'acoustique des parois et locaux industriels, de la conception sûre de situations de travail.

- Des organismes européens et internationaux : AISS, BIT, Agence européenne de santé et sécurité au travail, Commission internationale de santé au travail (CIST/ICOH).

- Des instituts homologues : NIOSH (USA), IST (Suisse), IFA (Allemagne), KOSHA (Corée du Sud), IRSST (Québec) avec lequel l'INRS a renouvelé pour 5 ans son entente-cadre. Des collaborations sont en cours sur la robotique, la maintenance des machines agro-alimentaires, les protecteurs individuels contre le bruit.

- Des réseaux européens : réseau PEROSH qui regroupe les principaux organismes de recherche en santé et sécurité au travail (12 instituts de 11 pays), dont les équipes participent à différentes actions pour renforcer le partage de connaissances scientifiques européennes et Euroshnet, le réseau des normalisateurs européens.

Cette politique partenariale prend également la forme de participations à des appels à projets nationaux et internationaux. L'INRS est engagé dans trois projets européens sur les nanotechnologies, cinq projets de recherche de l'Anses, deux projets de l'ANR.

L'Institut met enfin en place les conditions d'un enrichissement scientifique par l'accueil de doctorants, co-encadrés par les responsables de l'INRS et d'Universités. Une vingtaine contribue chaque année au programme d'activité de l'Institut. 8 thèses ont été soutenues en 2016.

L'INRS au sein du dispositif de prévention des risques professionnels

